

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°34/
3 septembre 2010

- | | |
|---|-----|
| <ul style="list-style-type: none">- Décisions du 31 août 2010 portant délégation<ul style="list-style-type: none">- pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €- pour la passation et l'exécution des marchés- pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire- ordre général | P 2 |
|---|-----|

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



Nancy, le 31 AOUT 2010

**Décision portant délégation de signature
pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €**

**direction
interrégionale
du Nord-Est**

Le Directeur interrégional de VNF,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée pour l'année 1991,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),
Vu la décision du 31 mars 2010 portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de MM. les responsables d'arrondissements, d'U.T.I., chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 Nancy cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
courriel : SN-Nord-est@
developpement-durable.
gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4000 € HT :

- CAPONE Michel
- COLIN Jean-Pierre
- DIDIER Anne
- DURTHALER Monique
- FORTIN Jean-Marc
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4000 € HT :

- BALLAND René
- FALDA Nathalie
- GEORGE Christian
- HUMBERT Jean-Luc
- MONTAUT Michel
- MOREL Philippe
- SAINTOT Bruno

Arrondissement Prospective Gestion et Financement

Montant inférieur à 4000 € HT :

- KOENIG Christine

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4000 € HT :

- CHARDIN Jean-Pierre
- CHARTIER Alain
- FRANÇOIS Geneviève
- GURY Véronique
- HOUILLON Michel
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENARD Jean-Luc

Montant inférieur à 1500 € HT :

- L'HUILLIER Fabrice

Montant inférieur à 1000 € HT :

- GAIRE Chantal
- JOORIS Sylvain
- VENCK Pascale
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 € HT :

- FRANÇOIS Patrick

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4000 € TTC :

- ALBERICI Bruno
- JACQUIN Jean-Pierre
- JANNEL Olivier
- LAGABE Régis
- LUDWIG Sylvianne
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel

Subdivision de Charleville-Mézières

Montant inférieur à 2280 € TTC :

- HUMBERT Didier
- MEYERS Thierry

Montant inférieur à 1520 € TTC :

- ADNET Christine
- DELIGNY Josian
- DEVOSSE Fabrice
- GUIRSCH Éric
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel
- MAUBACQ Frédéric

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4000 € HT :

- BARET Anthony
- BENETAUD Guy
- HANTZ Yvan
- PERRIN Emmanuel
- PERRIN Marie-Hélène

Subdivision de Givet

Montant inférieur à 2280 € TTC :

- PAGAZZI Séverin
- ROGISSART Frédéric
- RYDZIK Bruno

Montant inférieur à 1520 € TTC :

- BARCZI Fabien
- GARDIEN Marie-Catherine
- GENGOUX Maurice
- GUILLAUME Daniel
- MANETTA Mickaël
- UNDREINER Stéphane

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4000 € HT :

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- FLORIN Jean-Pascal
- GABRIEL Didier
- GILLET Jean-Louis
- LEPRINCE Romuald
- VOGEL Julien

U.T.I. Moselle

Metz

Montant inférieur à 4000 € HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2300 € HT :

- BORDG Jean-Pierre
- DE LAZZER Xavier
- GROSSE Hubert
- HAMER Jacques
- MARINHO-DIAS Jean
- MERTZ Blandine
- MIGLIOLI Marc
- RICHARD André
- ROCK Bernard
- SABLON Patrice
- STENGER André

Montant inférieur à 1500 € HT :

- BALLAND René (garage)

Montant inférieur à 1000 € HT :

- KRZEMINSKI Didier
- TARONT Christian

Pont à Mousson

Montant inférieur à 2300 € HT :

- BACHER Yves
- BERNIZ Jean-Louis
- DARNOIS Philippe
- DUQUENOIS Michel
- FAVIER Jean-Marc

Montant inférieur à 1500 € HT :

- MORELLE Patrick

Montant inférieur à 1000 € HT :

- ANTOINE Sylvain
- ROUSSELOT Pierre

Toul

Montant inférieur à 2300 € HT :

- DONOT Patrice
- NOISETTE Thierry
- RUCHET Michel
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1500 € HT :

- ARNOULD Bruno

Montant inférieur à 1000 € HT :

- JACQUOT Christophe
- MESSIN Fabienne

Subdivision de Verdun

Montant inférieur à 3000 € HT :

- GEMINEL Adrien
- MACEL Patrice
- SIMON Pascal
- ROGISSART Edith

Montant inférieur à 1500 € HT :

- CAURIER Alain
- CORVISY François
- LAURENT Bernard
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- VINOT Patrick

Article 2

La décision portant délégation de signature du 31 mars 2010 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional

Jean-Philippe MORETAU



Nancy, le 31 AOUT 2010

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés

Le Directeur interrégional de VNF,

**direction
interrégionale
du Nord-Est**

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée pour l'année 1991,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu la décision du 20 avril 2009 modifiant la décision du 3 mars 2009 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe MORETAU, Directeur interrégional de Voies Navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2010 portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés,

Vu la circulaire VNF du 7 mars 2006 relative aux modalités de publicité à respecter,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 MM. les responsables d'arrondissements, d'unités territoriales d'itinéraire, d'antennes et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 Nancy cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
courriel : SN-Nord-est@
developpement-durable.
gouv.fr 8

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer

Noms	Fonctions
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI	Secrétaire Général Secrétaire Générale Adjointe
Jean-Louis AUBERTEIN	Responsable arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA	Responsable arrondissement Eau/Environnement Adjointe
Olivier VERMOREL	Responsable arrondissement Prospective Gestion et Financement
André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, Daniel BALY	Responsable arrondissement Études et Grands Travaux Adjoint
Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE	Responsable arrondissement Développement de la Voie d'Eau Adjointe
Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL	Responsable de l' UTI Moselle Adjointe au responsable de l' UTI Moselle Adjoint
Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS et Frédéric MARCHAL, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Metz (UTI Moselle) Adjoint Responsable de l' UTI Moselle
Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART, Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART et Jean-Yves HELLE, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson (UTI Moselle) Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle) Responsable de l' UTI Moselle

Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE, Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE et Luc VUIDART, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle) Responsable de l'antenne de Pont à Mousson (UTI Moselle) Adjoint
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Elvis MAIRE	Responsable de l' UTI CMRO Adjoint Adjoint
Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Guy ARGIRAKIS	Responsable subdivision de Charleville par intérim Adjoint
Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE, Patrice MACEL	Responsable subdivision de Verdun Adjoint Adjoint
Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Nicolas MOREAU	Responsable subdivision de Givet Adjoint
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS	Responsable l' UTI CMRE-EN Adjointe Adjoint
Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d' Armel AUBERT, Yannick PAYOT	Responsable l' UTI CV Adjoint

1.2 MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

Noms	Fonctions
Robert FORET	Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général
Jean-Christophe CHESNEAU	Responsable de l'unité Logistique au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Noëlle HANY	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Eau/Environnement
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylviane KERSTETTER	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Christine KOENIG	Responsable par intérim de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 31 mars 2010 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional



Jean-Philippe MORETAU



Nancy, le 31 AOUT 2010

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

direction
interrégionale
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1960 pour l'année 1991,
Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,
Vu le décret du 9 février 2009 nommant M. Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 11 octobre 2005 nommant Monsieur Jean-Philippe MORETAU, Chef du Service Navigation du Nord-Est,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France en date du 25 février 2009,
Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires,
Vu la décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en date du 31 mars 2010,
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Jean ABELE, adjoint au directeur interrégional ;
- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Christelle BARASSI, secrétaire générale adjointe ;
- M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation ;
- M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- M. Philippe LEFRANC, responsable de l'Arrondissement Eau/Environnement et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Christel FIORINA, adjointe ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Daniel BALY, adjoint ;

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 Nancy cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
courriel : SN-Nord-est@
developpement-durable.
gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer

- M. Olivier VERMOREL, Responsable de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Mme Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DIDIER pour la partie recettes ;

- Mme Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle HARMAND pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés (cf. liste 2) à l'effet d'accorder, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants.

Article 5:

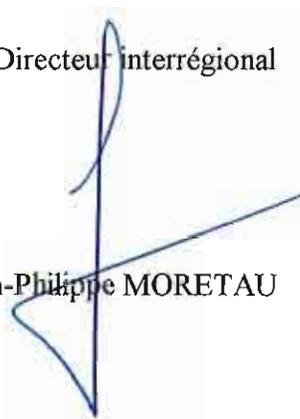
La décision portant subdélégation de signature du 31 mars 2010 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional

Jean-Philippe MORETAU



Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

CODE Unité Comptable	LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
010	Secrétariat Général / Logistique	Jean-Christophe CHESNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe CHESNEAU, Robert FORET
003	Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY
004	Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Jean- Luc HUMBERT
002	Arrondissement Eau/Environnement	Noëlle HANY et en cas d'absence ou d'empêchement de Noëlle HANY, Philippe LEFRANC
012	UTI CMRO	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Elvis MAIRE
013	Subdivision de VERDUN	Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE, Patrice MACEL
014	Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-François BERNAUER - BUSSIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Guy ARGIRAKIS
015	Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU
022	UTI Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine François et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine François, Frédéric MARCHAL
024	Unité Territoriale d'Itinéraire Canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS

025	UTI CV	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT
009	Arrondissement Développement	Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Michel COURTEAU
006	Arrondissement Prospective Gestion et. Financement.	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Marie-Claude BEAUMONT
001	Salaires	Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean-Luc RENARD

Liste 2

ARRONDISSEMENTS Subdivisions et UTI	Nom des chefs d'arrondissements de subdivisions et d'UTI
Arrondissement Études et Grands Travaux	André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER, Daniel BALY
Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Jean-Louis AUBERTEIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis AUBERTEIN, Christian GEORGE
Arrondissement Eau et Environnement	Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA
Secrétariat Général	Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI
Arrondissement Prospective Gestion et Financement	Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement de Olivier VERMOREL, Christine KOENIG
Arrondissement Développement de la Voie d'Eau	Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE
UTI CMRO	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Elvis MAIRE
Subdivision de VERDUN	Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE, Patrice MACEL
Subdivision de CHARLEVILLE - MEZIERES	Jean-François BERNAUER-BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Guy ARGIRAKIS
Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU
UTI Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL

UTI CMRE-EN	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS
UTI CV	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT



Nancy, le 31 AOUT 2010

Décision portant délégation de signature

direction
interrégionale
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,
Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,
Vu le décret n° 91-796 du 20 août 1991 modifié, relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991,
Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 11 octobre 2005 nommant M. Jean-Philippe MORETAU, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 2 novembre 2005,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,
Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,
Vu la décision portant subdélégation de signature en date du 31 mars 2010,
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint au Directeur interrégional, à effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 susvisée.

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 Nancy cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
courriel : SN-Nord-est@
developpement-durable.
gouv.fr

18

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. COURTEAU à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe, à effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Philippe MORETAU et Jean ABELE, délégation est donnée à M. Michel COURTEAU pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation à effet de signer les actes dans les matières suivantes :

- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à :

- Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, responsable de la subdivision de Givet et de Charleville-Mézières par intérim ;
- Michel MALINGREY, responsable de l' UTI CMRO ;
- Alain FABRE, responsable de l' UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, responsable de l'antenne de Toul de l' UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, responsable de l'antenne de Metz de l' UTI Moselle ;
- Luc VUIDART, responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson de l' UTI Moselle ;
- Jacky PELTIER, responsable de la subdivision de Verdun ;
- Armel AUBERT, responsable de l' UTI CV ;
- Daniel MARTIN, responsable de l' UTI CMRE-EN,

à effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques.

Article 6 :

En matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail, délégation permanente est donnée pour signer :

- Les actes de coordination de la sécurité et les plans de prévention, dans la limite de 90 000 € HT ;
- les attestations à la formation prise de poste de travail, les habilitations et autorisations pour le poste de travail, dans la limite de leurs attributions, aux personnes suivantes :

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, à Mlle Christelle BARASSI, adjointe ;
- M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'arrondissement hydraulique, maintenance et exploitation ;
- M. Michel COURTEAU, responsable de l'arrondissement développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- M. Philippe LEFRANC, responsable de l'arrondissement eau et environnement, et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, à Mme Christel FIORINA, adjointe ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'arrondissement études et grands travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, à M. Daniel BALY, adjoint ;
- M. Olivier VERMOREL, responsable de l'arrondissement prospectives, gestion et financement ;
- M. Michel MALINGREY, responsable de l'unité territoriale de l'itinéraire Canal de la Marne au Rhin Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE à M. Elvis MAIRE, adjoint ;
- M. Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, à M. Guy Argirakis, adjoint ;
- M. Armel AUBERT, responsable de l'UTI CV, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, à M. Yannick PAYOT, adjoint ;
- M. Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Givet, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, à M. Nicolas MOREAU, adjoint ;
- M. Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, à Mme Catherine FRANCOIS, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS à M. Frédéric MARCHAL, adjoint ;
- M. Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, à Mme Bernadette FORET, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET à M. Stéphane MUNOS, adjoint ;
- M. Jacky PELTIER, responsable de la subdivision de Verdun, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, à M. Michel BERTHE, adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE à M. Patrice MACEL, adjoint.

Article 7 :

La décision portant délégation de signature du 31 mars 2010 est abrogée.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional

Jean-Philippe MORETAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal stroke extending to the right, crossing the vertical line.